



Août
2020

Newsletter Caf de la Haute-Marne - Partenaires

AOÛT 2020 - NUMÉRO 9 |

Avec la Newsletter Partenaires, nous vous informons régulièrement des dernières mesures mises en place par la Caf. N'hésitez pas à partager ces informations !

Retrouvez la lettre partenaires sur le Caf.fr rubrique Partenaires

Lancement des Passeports Loisirs 2020-2021

La campagne Passeports Loisirs 2020-2021 a été lancée. Les Passeports Loisirs ont pour objet **d'accompagner les jeunes dans l'accès aux loisirs, en permettant de régler les frais d'inscription, de cotisation ou de licence d'activités culturelles ou sportives en Haute-Marne.**

Ils peuvent être utilisés auprès des structures haut-marnaises ayant conventionné avec la Caf.

Les Passeports sont destinés aux **jeunes de 6 à 18 ans** (nés entre le 1/1/2003 et le 31/12/2014), dont la famille est bénéficiaire du Règlement Intérieur d'Action Sociale.

Nouveauté 2020 : la Caf a souhaité renforcer cette aide pour les jeunes, en doublant le montant de la participation, le portant à 80€ par enfant.

Aucune démarche n'est à réaliser par les usagers.

Les allocataires bénéficiaires des Passeports Loisirs les recevront automatiquement chez eux par la Poste, d'ici la fin du mois. Ils devront remettre le Passeport à l'organisateur de l'activité au moment de l'inscription, qui devra le retourner à la Caf avant le 31/12/2020. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.



Contact partenaires : action-sociale.cafchaumont@caf.cnafmail.fr

Une nouvelle prestation : l'allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant

En application de la loi n°2020-692 du 8/6/2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant, une nouvelle prestation a été créée : l'allocation forfaitaire versée en cas de décès d'un enfant.

Cette nouvelle prestation est **attribuée, de manière automatique, pour les décès d'enfants âgés au plus de 25 ans, aux foyers allocataires et non allocataires**. L'allocation est due pour les décès survenus à compter du 1/6/2020. Tous les enfants présents au foyer sont concernés par cette aide : enfants adoptés, enfants recueillis en qualité de tiers digne de confiance, enfants placés avec maintien des liens affectifs.

L'aide est versée sous condition de ressources. Le montant de l'allocation s'élève à :

- 2000€ si la base de ressources est inférieure ou égale à un plafond de ressources,
- 1000€ si la base de ressources est supérieure.

L'Allocation de Rentrée Scolaire versée à 7268 allocataires en Haute-Marne le 18/8/2020 !

L'Allocation de Rentrée Scolaire a été versée le mardi 18/8/2020 à 7268 allocataires haut-marnais, représentant 18 357 enfants. Le montant total versé s'élève à 5 948 115€ en Haute-Marne, soit en moyenne 818€ par famille.

Pour la rentrée 2020, le gouvernement a décidé une augmentation exceptionnelle de 100€ par enfant du montant de l'ARS. Le montant de l'ARS varie en fonction de l'âge des enfants :

- **469.97 € pour les enfants entre 6 et 10 ans** (369.84€ en 2019),
- **490.39 € pour les enfants entre 11 et 14 ans** (390.35€ en 2019),
- **503.91 € pour les enfants entre 15 et 18 ans** (403.88€ en 2019).

L'ARS a été versée automatiquement pour les enfants entre 6 et 16 ans. Les parents n'avaient aucune démarche à réaliser. **Pour les jeunes entre 16 et 18 ans, les parents devaient attester que leur enfant est scolarisé**, depuis la rubrique Mon Compte du site caf.et ou sur l'appli mobile Caf - Mon Compte.

Rappel : **Participez au Webinaire de présentation du nouveau règlement intérieur d'action sociale de la Caf !**

Afin d'accompagner les allocataires les plus fragilisés et subissant les impacts directs de la crise sanitaire et du déconfinement, le Conseil d'administration a décidé de modifier les conditions d'accès aux aides financières individuelles pour 2020.

Pour en savoir plus, la Caf organise un Webinaire à destination des partenaires le **jeudi 27 août à 14h**.

Pour y participez, pensez à vous inscrire à l'adresse mail suivante : secretariat-direction@cafchaumont.cnafmail.fr

